

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 19 MAI 2022

DELIBERATION N°124/2022

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	13 MAI 2022	13 MAI 2022
40	28	39		
<b>OBJET :</b> Création d’un champ captant (forages de recherche et d’exploitation des eaux souterraines) pour l’alimentation des communes de Mas-Blanc-des-Alpilles, Saint-Etienne-du-Grès et Saint-Rémy-de-Provence  Demande de financements auprès du Département des Bouches-du-Rhône au titre de l’Aide à la Gestion de l’Eau				
<b>RESUME :</b> Dans le but de sécuriser l’alimentation eau potable des communes de Mas-Blanc-des-Alpilles, Saint-Etienne-du-Grès et Saint-Rémy-de-Provence, soumises à la pression démographique notamment en période touristique, la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) souhaite étudier la faisabilité d’une interconnexion entre les différents réseaux.  Il est proposé à l’Assemblée de solliciter des financements auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l’Aide à la Gestion de l’Eau pour financer ce projet à hauteur de 60% du coût total de l’opération (450 700€ HT).				

L’an deux mille vingt-deux,  
le dix-neuf mai,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune d’Eygalières, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** M. MILAN Henri

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à MME. CHRETIEN Muriel ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. COLOMBET Gabriel à MME. BODY-BOUQUET Florine ;
- De MME. DORISE Juliette à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. GALLE Michel à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De M. MARIN Bernard à M. OULET Vincent ;
- De MME. PLAUD Isabelle à M. FAVERJON Yves ;
- De MME. PONIATOWSKI Anne à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. ROGGIERO Alice à M. BLANC Patrice ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Bernard WIBAUX

## Le Conseil Communautaire,

Rapporteur : Bernard WIBAUX

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15 et L5211-10 ;

**Considérant** que l'alimentation en eau potable des communes de Mas-Blanc-des-Alpilles, Saint-Etienne-du-Grès et Saint-Rémy-de-Provence sont soumises à la pression démographique et à la pression touristique en période estivale ;

**Considérant** que l'Hydrogéologue Agréé, Monsieur Jean-Paul Sylvestre, a émis un avis favorable en matière d'hygiène publique concernant la parcelle où la CCVBA souhaite réaliser un nouveau forage en remplacement de celui de la Rode dont la mise en protection apparaît délicate ;

**Considérant** que ce nouveau forage doit permettre de disposer d'une ressource de complément et/ou de substitution aux forages implantés sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence et de se prémunir des achats d'eau à la Régie des Eaux Terre de Provence ;

**Considérant** que le contexte environnemental est favorable à l'exploitation de l'aquifère à hauteur de 180 m<sup>3</sup>/h à l'échelle du champ captant.

**Considérant** que ce projet est éligible à un financement du Département des Bouches-du-Rhône au titre de l'Aide à la Gestion de l'Eau.

**Délibère :**

**Article 1 : Approuve** l'opération et le plan de financement prévisionnel associé :

Dépenses HT		Recettes HT		
Coût total de l'opération	450 700 €	Département – Aide à la Gestion de l'Eau	60%	270 420 €
		Autofinancement CCVBA	40%	180 280 €
<b>Total</b>	<b>450 700 €</b>	<b>Total</b>		<b>450 700 €</b>

**Article 2 : Sollicite** le financement du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de **270 420€** dans le cadre de l'Aide à la Gestion de l'Eau pour la réalisation des travaux.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).